

**Province de Québec  
Ville de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 10 juillet 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil  
Madame la conseillère Martine Labelle  
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
Monsieur le conseiller Justin Gagné  
Madame la conseillère Sylvie Messier  
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière  
Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

---

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 10 juillet 2018, 19 h**

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Adoption - Règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale

2.3 Octroi de contrat - Services internet, télévision et téléphonie - Vidéotron Affaires

**3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

3.1 Embauche de personnel étudiant - Camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2018 - Programme échange étudiant du YMCA

3.2 Embauche de personnel surnuméraire – Secrétaire administrative

3.3 Embauche de personnel surnuméraire - Technicien en documentation

3.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Alexander Raymond à titre d'appariteur

3.5 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Djamel Bouhmidi à titre de technicien en infrastructures municipales

3.6 Démission d'un cadre - Valérie Beauchamp - Chef de division - Planification et aménagement du territoire

3.7 Autorisation signature - Lettre d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

#### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant

#### 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

#### 7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Autorisation signature - Entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Longueuil

7.2 Octroi de contrat - Fourniture d'un véhicule ARGO Avenger avec remorque - Service de sécurité incendie

#### 8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Nomination et renouvellement - comité consultatif d'urbanisme (CCU) - citoyens

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Questions des gens de la salle

9.4.Levée de la séance

9.4.1Levée de la séance

### **ORDRE DU JOUR**

#### **18-07-152     Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **18-07-153     Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

#### **18-07-154     Adoption - Règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale.

#### **18-07-155     Octroi de contrat - Services internet, télévision et téléphonie - Vidéotron Affaires**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe de renouveler le contrat de services de la téléphonie, de l'internet et du service numérique de télévision, celui-ci étant échu depuis le 8 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de services pour la téléphonie, l'internet et la télévision à Vidéotron Affaires, au prix mensuel de 545,68 \$, taxes incluses, pour un terme de trente-six (36) mois, soit un total de 19 644,48 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées à leur soumission du 12 juin 2018.

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-130-00-331, 02-277-00-331, 02-311-00-331 et 02-710-00-331 pour l'année 2018 et réservés au budget pour les années 2019 à 2021.

#### **RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

##### **18-07-156 Embauche de personnel étudiant - Camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2018 - Programme échange étudiant du YMCA**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel pour la tenue du camp de jour;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme échange étudiant du YMCA;

CONSIDÉRANT l'acceptation de 2 postes dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche des étudiants suivants, du 3 juillet au 10 août 2018, aux salaires horaires et aux postes indiqués:

<b>Nom de l'employé</b>	<b>Titre du poste</b>	<b>Taux horaire</b>
Claire Wilson	Animatrice	12 \$
Micko Rada	Animateur	12 \$

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-740-00-111.

##### **18-07-157 Embauche de personnel surnuméraire – Secrétaire administrative**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel surnuméraire pour effectuer occasionnellement du remplacement lors de vacances ou de maladies du personnel régulier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Karine Dubois au poste de secrétaire administrative surnuméraire aux conditions de la convention collective en vigueur.

La rémunération de madame Dubois sera celle de l'échelon 1 de la classe 6.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 111.

**18-07-158     Embauche de personnel surnuméraire - Technicien en documentation**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel surnuméraire pour effectuer occasionnellement du remplacement lors de vacances ou de maladies du personnel régulier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de madame Leïla Sabsabi-Proulx, au poste de technicienne en documentation surnuméraire, aux conditions de la convention collective en vigueur, à compter du 8 juillet 2018.

La rémunération de madame Sabsabi-Proulx sera celle de l'échelon 6 de la classe 6. Elle effectuera un nombre maximum de 35 heures par semaine.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-770-00-111 et 02-770-00-250.

**18-07-159     Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Alexander Raymond à titre d'appariteur**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexander Raymond a été embauché le 24 avril 2017 en vertu de la résolution numéro 17-04-090;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'Alexander Raymond s'est terminée le ou vers le 24 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que monsieur Alexander Raymond, soit reconnu employé permanent régulier au poste d'appariteur, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

**18-07-160      Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Djamel Bouhmidi à titre de technicien en infrastructures municipales**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Djamel Bouhmidi a été embauché le 13 février 2018 au poste de technicien en infrastructures municipales en vertu de la résolution 18-02-034;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Bouhmidi se terminera le ou vers 26 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité que monsieur Djamel Bouhmidi soit reconnu employé permanent régulier au poste de technicien en infrastructures municipales, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

**18-07-161      Démission d'un cadre - Valérie Beauchamp - Chef de division - Planification et aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Valérie Beauchamp en date du 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Valérie Beauchamp, au poste de chef de division au Service de planification et aménagement du territoire, effective en date du 6 juillet 2018.

DE REMERCIER cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

**18-07-162 Autorisation signature - Lettre d'entente - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à une réorganisation de chacune des divisions des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation implique la création des fonctions d'agent de soutien technique et de magasinier, l'abolition des postes de chef d'équipe-espaces verts et bâtiments et de chef d'équipe-réseau routier et l'ajout d'une prime de responsable d'activités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 24 et suivants de la convention collective, la Ville et le Syndicat doivent convenir d'un accord sur l'évaluation de toute nouvelle fonction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-09 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, relativement à la classification des fonctions d'agent de soutien technique et de magasinier, l'abolition des fonctions de chef d'équipe-espaces verts et bâtiments et chef d'équipe-réseau routier, la nominations aux postes d'agent de soutien technique et de magasinier et la renonciation à l'affichage pour ces postes ainsi qu'à la création d'une prime de garde pour un responsable d'activités.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

***FINANCES ET TRÉSORERIE***

**18-07-163 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 31 mai au 26 juin 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-05-31	M 375 et 37327 à 37349	29 518,46\$
2018-06-01	37350 à 37351	11 982,75\$
2018-06-07	M 376 à M 379 et 37352 à 37382	124 999,42\$
2018-06-26	M 384 et 37540 à 37546	17 601,27\$
2018-07-01	37547 à 37548	11 982,75\$
<b>TOTAL</b>		<b>196 084,65\$</b>

**18-07-164    Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-07		433 300,64 \$	FAG	37569 à 37689
2	2018-07		72 319,47 \$	FAG	37683 à 37717
3	2018-07		1 133,60 \$	FAG	
4	2018-07	Règlement # 397	16 075,92 \$	FDI	123
<b>TOTAL</b>			<b>522 829,63 \$</b>		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

**18-07-165    Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant, a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2018, pour un emprunt maximal de 372 698 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des finances et de la trésorerie à contracter un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 372 698 \$, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon.



D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice du Service des finances et de la trésorerie, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, les documents nécessaires à cette fin.

### ***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

Aucun point à l'ordre du jour.

### ***GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS***

Aucun point à l'ordre du jour.

### ***SÉCURITÉ INCENDIE***

#### **18-07-166 Autorisation signature - Entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Longueuil**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Ville de Longueuil ayant pour objet de permettre à chaque ville participante de se prêter secours pour le combat des incendies et de déterminer préalablement les actions, les tâches et les besoins requis lors d'échanges de service de protection incendie.

La durée de l'entente est de deux ans à compter de sa signature. Elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de deux ans. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin en tout temps, en donnant à l'autre partie un avis écrit préalable de six mois l'avisant de son intention.

#### **18-07-167 Octroi de contrat - Fourniture d'un véhicule ARGO Avenger avec remorque - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit remplacer le véhicule tout-terrain avec remorque utilisé par le Service de sécurité incendie pour les interventions d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une aide financière au montant de 44 448 \$ du ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation de telles interventions sur le territoire de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Sport Colette Rive-Sud inc. au prix de 45 646,23 \$ taxes incluses, pour un véhicule tout-terrain de marque Argo, modèle Avenger 2018, avec remorque;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Sport Colette Rive-Sud inc. pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain de marque Argo, modèle Avenger 2018 avec remorque, au prix de 45 646,23 \$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées au cahier des charges techniques et à la soumission du fournisseur datée du 6 juin 2018.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'AFFECTER la subvention reçue du ministère de la Sécurité publique au paiement de cette dépense et d'imputer le solde au poste budgétaire 02-220-00-741.

### **PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **18-07-168 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juin 2018 selon ce qui suit:

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>				
<b>No recommandation</b>	<b>Type de construction</b>	<b>Adresses et lots projetés</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Recommandation</b>
18.06.27.08	unifamiliale isolée	388, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-030
18.06.27.09	unifamiliale isolée	392, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-031
18.06.27.10	unifamiliale isolée	265, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et

				ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-032
18.06.27.11	unifamiliale jumelée	275-279, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-033
18.06.27.12	unifamiliale jumelée	285-289, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-034
18.06.27.13	unifamiliale jumelée	155-159, rue Dupuis	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-035
18.06.27.14	unifamiliale isolée	163, rue Dupuis	H-10	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-036
18.06.27.15	unifamiliale jumelée	58-62, rue Jean	H-10	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-038
18.06.27.16	unifamiliale jumelée	255-259, rue Marthe	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-039
18.06.27.17	unifamiliale	480-484,	H-19	Approuver la

	jumelée	rue Marthe		demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-041
18.06.27.18	multifamiliale isolée	10, rue Roger	H-27	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-042
<b>PERMIS DE RÉNOVATION</b>				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.06.27.07	véranda	13, rue des Roseaux	H-17	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment accessoire de type véranda, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-045

**18-07-169 Nomination et renouvellement - comité consultatif d'urbanisme (CCU) - citoyens**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de cinq personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux membres citoyens arrive à terme et qu'il y a lieu de les renouveler;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de deux autres membres citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de retenir la candidature de madame Julie Desrosiers pour remplacer l'un des membres citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de nommer madame Julie Desrosiers, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la période du 1er août 2018 au 1er août 2020.

De renouveler le mandat de madame Geneviève Gendron pour la période du 1er août 2018 au 1er août 2020, et celui de monsieur Michel Rodier pour la période du 1er août 2018 au 1er août 2019.

DE REMERCIER les membres dont le mandat s'est terminé, messieurs Luc Vézina et Denis Landry, pour le travail accompli au sein du comité consultatif d'urbanisme.

#### **VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

#### **INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE**

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

#### **QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE**

14 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 22.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **18-07-170 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 28.

*(s) Johanne Beaulac*

*(s) Manon Thériault*

---

Mme Johanne Beaulac, mairesse

---

Me Manon Thériault, greffière